Contenu Web archivé

L'Institut canadien de conservation (ICC) considère que les renseignements suivants sont à la fois utiles et pertinents pour la recherche en conservation ou à des fins de référence. Ce contenu a été fourni ici à titre de matériel archivé, ce qui signifie qu'il n'est pas assujetti aux normes Web du gouvernement du Canada. Pour obtenir une version dans un autre format, veuillez communiquer avec l'ICC (www.cci-icc.gc.ca).

Archived Web Content

The Canadian Conservation Institute (CCI) considers the following information to be useful and relevant for conservation research or reference purposes. This content has been provided here as archived material, which means it is not subject to Government of Canada Web Standards. To request an alternate format, please contact CCI (www.cci-icc.gc.ca).

Patrimoine canadien

Canadian Heritage

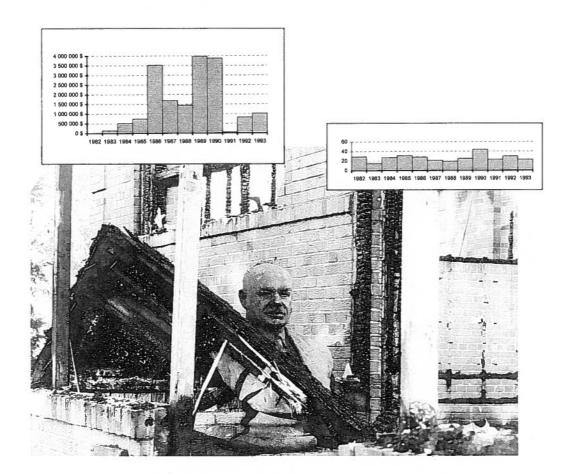
Institut

Canadian

canadien de conservation Conservation Institute

Bulletin technique

Programmes de prévention Programmes de prévention des incendies dans les musées



himor, ni ga nikufi

Programmer de prévention des incondigs dans no misseus



Bulletin technique no 18

Programmes de prévention des incendies dans les musées

par Paul Baril

©Gouvernement du Canada, 1997

Publié par l'Institut canadien de conservation (ICC) Ministère du Patrimoine canadien 1030, chemin Innes Ottawa (Ont.) Canada K1A 0M5

Nº de cat. : NM95-57/18-1997F ISSN 0706-4152 ISBN 0-660-95609-8

Imprimé au Canada

Les Bulletins techniques de l'ICC

L'Institut canadien de conservation publie ses Bulletins techniques occasionnellement, afin que les conservateurs, les restaurateurs et les gestionnaires chargés de préserver les objets faisant partie du patrimoine culturel du Canada soient au courant des principes et des méthodes sur lesquels se fondent la conservation, la restauration et la préservation à l'heure actuelle. Les auteurs de ces bulletins invitent les lecteurs à leur faire part de leurs commentaires.

Résumé

Tous les ans, le feu endommage et détruit des collections canadiennes. Le présent Bulletin technique vise à aider les établissements culturels à définir et à mettre en œuvre des programmes efficaces de prévention des incendies. Il montre comment créer et mettre en place un programme qui soit efficace et complet sans imposer d'exigences excessives. De nombreux exemples y sont offerts afin d'aider le personnel des musées à établir les documents et procédures nécessaires.

Auteur

Paul Baril a travaillé aux services techniques de l'Imprimerie du gouvernement canadien de 1967 à 1984. Il s'y est spécialisé dans l'administration des programmes de protection-incendie et de santé-sécurité au travail. Il a étudié les techniques de protection-incendie à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Toronto. Nommé chef de la Division de la protection-incendie et de la sécurité au ministère des Communications en 1984, il a assumé la responsabilité des programmes de protectionincendie et de santé-sécurité au travail des Musées nationaux du Canada. Aujourd'hui, il travaille au sein de la Division de la recherche sur les méthodes de restauration et les matériaux de l'Institut canadien de conservation (ICC). Membre actif du comité technique sur la protection des ressources culturelles de la National Fire Protection Association, il est lauréat du Prix du Commissaire régional des incendies et de trois prix du Programme annuel de prévention des incendies du Commissaire fédéral des incendies.

Couverture

Illustrations de Paul Baril. Données statistiques tirées de renseignements fournis par le Commissariat des incendies du Canada.

Photo: Taras H. Shevchenko Museum

Remarque

Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Le feu est sans pitié	1
1.2 Statistiques sur les incendies	1
2. Principes de base d'un programme de prévention des incendies	1
3. Administration	2
3.1 Objectifs	2
3.2 Responsabilités	2 2 3 3 3 3
3.3 Politique	2
3.4 Comités	3
3.5 Procès-verbaux	3
3.6 Président	3
3.7 Inspections des locaux	3
3.8 Procédures	3
4. Programme intégré	3
4.1 Prévention des causes d'incendie	3
4.2 Gestion des impacts des incendies	4
Limiter la propagation des flammes	
Contenir le feu	
Équipement de lutte contre l'incendie	
4.3 Diminution des dommages postérieurs	5
à l'incendie	ے ا
4.4 Évacuation d'urgence	5
Organisation de secours-incendie	
Résumé	5
Documents à consulter	6
Annexes	_
1. Procès-verbal de réunion	7
2. Liste de contrôle pour l'inspection préventive	8
3. Formulaire de signalement des risques	9
4. Page titre d'un plan de sécurité-incendie	10
5. Organigramme d'une organisation de secours-incer	
6. Rôles et responsabilités d'une organisation de secours-incendie	12
7. Procédures d'évacuation – Modèle	10
7. I focculies a evacuation – Modele	13

1. Introduction

Ces dernières années, le feu a fait des ravages dans les musées¹ du Canada : certains ont été rasés, d'autres ont subi de lourdes pertes. La situation est déplorable, d'autant plus que la plupart des incendies peuvent être évités. Les programmes de prévention jouent un rôle important pour la protection des collections contre le feu, en particulier dans les musées mal équipés pour la lutte contre l'incendie. Le présent Bulletin technique conseille à cet égard les musées, lieux historiques, archives et autres établissements gardiens de collections irremplaçables.

Un programme de prévention efficace peut empêcher de nombreux incendies et contribuer à réduire au minimum les dommages causés par le feu. Naturellement, il ne remplace pas un système de protection-incendie, mais il peut le compléter en assurant son bon fonctionnement. Un juste équilibre entre prévention et protection est la clé d'une bonne défense contre le feu. L'information contenue dans le présent Bulletin technique s'applique autant aux musées dirigés par des professionnels qu'à ceux dirigés par des bénévoles.

1.1 Le feu est sans pitié

Un incendie dans un musée laisse un spectacle affligeant. En un rien de temps, de précieuses collections sont réduites à l'état de décombres sous l'action des flammes et de la chaleur (voir figure 1). Les assurances peuvent couvrir en partie ou en totalité les frais de reconstruction et même financer le remplacement des collections disparues, mais elles n'apportent guère de réconfort lorsque l'incendie s'est attaqué à des objets originaux ou a détruit des maisons ou lieux historiques.

Souvent, tout ce qui reste après un incendie, ce sont des connaissances et des données qui peuvent s'avérer d'une valeur inestimable pour d'autres établissements. Malheureusement, ces données sont difficiles à obtenir. Seuls les musées qui ont été rasés par le feu hésitent rarement à rendre public



Figure 1. Incendie au Taras H. Shevchenko Museum, en 1988.

leur malheur. Les autres, la plupart du temps, se taisent pour diverses raisons : certains par gêne, d'autres par crainte d'éloigner les prêteurs; certains encore méconnaissent l'importance de ces données, d'autres enfin sont trop pris par le courant et les conséquences du sinistre. Il faut sensibiliser les musées à l'importance de ces données, les convaincre de les partager au profit de tous.

1.2 Statistiques sur les incendies

Le Commissariat des incendies du Canada publie un rapport annuel, *Pertes causées par l'incendie au Canada*, fondé sur des données de l'Association canadienne des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies, et de Statistique Canada. Les incendies de musées et de bibliothèques sont regroupés en une même catégorie. Les données des figures 2 et 3 sont tirées des données des rapports annuels du Commissaire. Les pertes financières sont exprimées en dollars réels; elles ne sont pas rajustées par rapport à une année de référence et ne comprennent pas les pertes de collections. Certains des musées visés ont été rasés, d'autres largement endommagés. Certaines pertes attribuables à un seul incendie ont été estimées à plus de 3 000 000 \$.

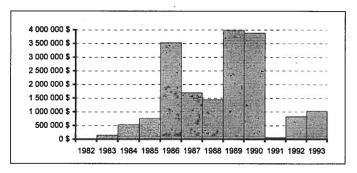


Figure 2. Pertes causées par les incendies dans les musées et les bibliothèques.

2. Principes de base d'un programme de prévention des incendies

La plupart des gens croient que les grands malheurs n'arrivent qu'aux autres. C'est là un réflexe de défense naturel qui est étrange et dangereux parce qu'il fausse notre perception du réel. Il pose un problème central en prévention des incendies. Pour prévenir les incendies, il ne suffit pas de mener des inspections, de rédiger des rapports et de se doter d'équipement de sécurité. Loin de là! Il faut être motivé et convaincu que le feu peut frapper n'importe où et n'importe qui. La direction doit être persuadée que le risque est sérieux et justifie des mesures en conséquence. C'est là la pierre angulaire d'un programme efficace.

Il est certes difficile de promouvoir un programme de prévention des incendies dans un musée qui n'a jamais été victime du feu. Contrairement à d'autres programmes des musées, il n'y a ici rien de bien réjouissant : un programme de prévention des incendies est essentiellement une corvée, qu'il est

Selon la définition du terme «musées» du Conseil international des musées.

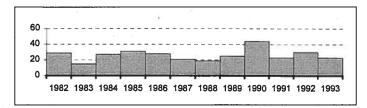


Figure 3. Nombre d'incendies dans les musées et les bibliothèques.

parfois dur de justifier si l'on n'invoque que l'absence d'incidents. Il faut souvent, hélas, qu'un incendie frappe pour qu'on en comprenne vraiment l'importance.

On convient en général qu'il vaut mieux prévenir que guérir, mais tous ne sont pas prêts à consacrer temps et efforts à la création et à l'administration d'un programme. Un programme de prévention des incendies efficace doit être complet mais pas accaparant. Il doit respecter les six conditions suivantes (voir la figure 4) en satisfaisant les premières, au moins partiellement, avant de répondre aux suivantes :

- Reconnaître l'importance et la nécessité du programme : le personnel du musée doit être convaincu que les incendies frappent n'importe qui. Si les employés et la direction ne sont pas persuadés de l'importance et de la nécessité du programme, il ne durera guère.
- 2. Avoir le soutien de la direction : le programme doit avoir l'appui de tous les niveaux de direction. Ni l'administrateur du programme, ni les employés ne peuvent être motivés sans l'appui de la direction.
- 3. Avoir des fonds suffisants: il faut souvent des fonds pour acheter du matériel de sécurité, offrir de la formation et effectuer de légères rénovations. Les risques d'incendie contre lesquels on ne prend pas les mesures nécessaires faute de fonds peuvent décourager les meilleures intentions. Cette inertie peut compromettre le programme et créer un climat défavorable. La direction d'un musée doit être disposée à affecter les fonds nécessaires et le personnel voulu pour la formation, la conduite des inspections, la rédaction de rapports, la tenue de dossiers, la tenue de réunions et la suppression des risques. La prévention des incendies ne doit jamais être reléguée au dernier rang du budget. Elle doit avoir autant d'importance que toute autre activité du musée.
- 4. Avoir un personnel formé: formation et éducation jouent un rôle clé dans l'administration d'un programme de prévention des incendies. Une connaissance lacunaire nuit souvent plus que l'ignorance: des employés mal formés pourront voir des risques où il n'y en a pas, ou bien être aveugles à des situations graves. Les employés doivent être assez bien formés pour pouvoir recommander des solutions pertinentes aux problèmes, se servir d'extincteurs, manipuler des produits dangereux et exécuter les procédures de sécurité. Certains services municipaux des incendies et collèges communautaires offrent des cours en prévention et lutte contre le feu.

- 5. Assurer le rodage du programme : il faut évaluer les activités du programme afin de voir si elles répondent aux objectifs visés, par exemple, vérifier le temps nécessaire pour supprimer les risques ou évacuer les occupants du musée durant un exercice d'alerte.
- 6. Assurer la tenue à jour du programme : il faut examiner le programme tous les ans et en corriger les points faibles.

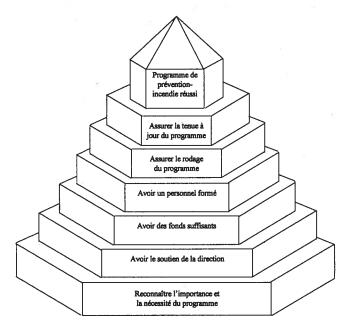


Figure 4. Principes de base d'un programme de prévention des incendies réussi.

3. Administration

Un programme de prévention des incendies n'a pas à être lourd. Au contraire, il doit être simple et facile à gérer. Voici quelques aspects dont vous aurez avantage à tenir compte.

3.1 Objectifs

Un programme de prévention des incendies vise en premier lieu à empêcher l'incendie et, en second lieu, à réduire les dégâts au minimum.

3.2 Responsabilités

On peut déléguer à tout employé des responsabilités en matière de prévention des incendies. Toutefois, le responsable au premier titre doit être le plus haut cadre du musée, en général le directeur. Chose plus importante encore, chacun doit y mettre du sien : le succès dépend de la contribution de tous. Il faut inclure les responsabilités à ce titre dans les descriptions d'emploi et les évaluer comme toutes autres fonctions.

3.3 Politique

Les détails d'un programme de prévention des incendies doivent être approuvés par le directeur du musée et figurer dans une politique de l'établissement. Celle-ci doit avoir autant de poids que toute autre politique du musée et être examinée à une date convenue et respectée.

3.4 Comités

Comme la prévention des incendies est l'affaire de tous, les activités du programme peuvent être confiées à un comité d'employés et de cadres. Ce comité peut avoir d'autres responsabilités, par exemple santé et sécurité au travail, mesures d'urgence en cas d'incendie, sauvetage des collections. On veillera simplement à ce que ces autres activités n'entravent pas les fonctions du programme. Le comité devrait être restreint, un trop grand nombre de membres étant difficile à gérer. La plupart des secteurs du musée devraient y être représentés. Enfin, il est bon de commencer les réunions à l'heure prévue. Ainsi, le président fera preuve de leadership, soulignera l'importance de la réunion et encouragera tout le monde à respecter l'horaire.

3.5 Procès-verbaux

On rédigera un procès-verbal à chaque réunion. L'utilisation d'un formulaire simple facilitera cette tâche ingrate et permettra de suivre efficacement les activités du comité. On affectera des numéros aux réunions et points qui exigent un suivi. Par exemple, le modèle de l'annexe 1 (page 7) montre qu'on en est à la réunion numéro 6 et que le point 10, abordé pour la première fois à la réunion 1, n'est toujours pas résolu. S'il s'agit de réunions mensuelles, le problème remonte à six mois. Pour plus de renseignements, on pourra alors simplement consulter les procès-verbaux pertinents où se trouve le point 10, réunion 1. Le formulaire proposé ici est court, précis et facile à remplir. On affichera les procès-verbaux en vue, par exemple dans le coin-repas, pour assurer l'information de tous.

3.6 Président

Le président du comité doit faire partie des cadres pour l'unique raison qu'il faut un certain niveau d'autorisation financière pour régler la plupart des points. Toutefois, d'autres employés peuvent remplir efficacement ce rôle si la direction leur assure un plein appui. On recommande de confier la présidence à tour de rôle à différents cadres de l'établissement, et au besoin au directeur du musée, cela pour deux raisons principales : d'une part, le président ne se sent pas prisonnier d'une corvée interminable, d'autre part, il y a émulation entre les présidents. À la fin d'un mandat, un rapport annuel soulignera les grandes réalisations du comité et permettra à la haute direction de rendre hommage aux présidents très performants.

3.7 Inspections des locaux

Les risques d'incendie peuvent être décelés tôt en inspectant régulièrement les locaux. Il vaut mieux charger les membres du personnel d'inspecter d'autres locaux que les leurs, car nous avons tous tendance à nous habituer très rapidement à notre milieu de travail, si bien que nous n'y remarquons pas toujours des risques apparents pour d'autres. Par exemple, on pourrait avoir du mal à remarquer des émanations provenant d'un contenant mal scellé après quelques heures. Il arrive aussi parfois qu'on préfère ne pas prendre les mesures correctives qui s'imposent afin, par exemple, de ne pas avoir à remplir les rapports et à faire les suivis nécessaires.

On recommande de se servir d'une liste de contrôle pour les inspections afin de rappeler au personnel les types de risques habituels dans les musées. Les risques remarqués peuvent alors être consignés sur un formulaire de signalement des risques. L'annexe 2 (page 8) présente un exemple de liste de contrôle.

3.8 Procédures

Les procédures sont un moyen de répondre aux objectifs du programme. Par exemple, une procédure d'inspection peut préciser qui fera les inspections, à quels intervalles, dans quels secteurs, comment les observations seront transmises et consignées, et comment se fera le suivi des progrès. Certaines procédures, comme la procédure de signalement des risques, doivent être accessibles à tous les employés, et non seulement aux personnes directement touchées. Les procédures doivent être claires et faciles à comprendre. Les formulaires de signalement des risques (voir l'annexe 3, page 9) devraient être à la fois simples à remplir et efficaces : il faut décrire le risque, en expliquer les conséquences et proposer une solution. Dans certains cas, au moment de consigner les conséquences possibles, il devient évident que ce que l'on pensait être un risque d'incendie n'en est pas un en réalité. Il n'est donc pas nécessaire de poursuivre la documentation ni de faire de suivi.

4. Programme intégré

Le programme devrait permettre de protéger les collections contre les dommages causés par le feu, non seulement en prévenant les incendies, mais en gérant les répercussions pendant et après l'incendie. Il pourrait aussi comprendre des mesures de prévention des accidents.

4.1 Prévention des causes d'incendie

La meilleure façon de prévenir les incendies est de loin d'en limiter les causes possibles. À cette fin, le musée doit connaître ces causes. Bien que celles-ci varient d'un musée à l'autre, les examens faits sur place dans de petits et de grands musées depuis une dizaine d'années révèlent que les causes suivantes sont très fréquentes :

- mauvais câblage d'appareils d'éclairage temporaires;
- surutilisation de rallonges;
- appareils chauffants, par exemple chaufferettes, fers à repasser et chalumeaux à air chaud;
- usage de tabac, même en zones interdites;
- flammes à l'air libre, par exemple foyers, poêles à bois, chandelles et lampes à pétrole (surtout dans les musées d'histoire).

S'il est important de savoir comment les incendies débutent dans les musées, il l'est tout autant de savoir à quel moment

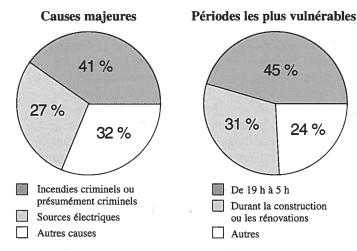


Figure 5. Causes des incendies dans les musées et périodes les plus vulnérables.

ils se déclarent. La figure 5 illustre certaines des causes d'incendie les plus fréquentes selon l'Institut canadien de conservation (ICC). Il ne faudrait pas croire que le grand nombre d'incendies criminels signalés révèle un problème propre aux musées : en fait, ils s'expliquent par diverses raisons allant de la couverture de vols au désir de faire du tort à d'autres locataires de locaux partagés.

Les défectuosités électriques causent aussi beaucoup d'incendies. Il faudrait vérifier périodiquement le câblage, surtout dans les immeubles anciens et faire une inspection complète des installations électriques tous les dix ans, en particulier dans les immeubles de plus de quarante ans. Les appareils électriques devraient être certifiés par l'Association canadienne de normalisation (CSA) et répertoriés par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC). Le câblage de l'immeuble devrait être installé conformément aux codes électriques applicables, par un compagnon électricien, et non par un homme à tout faire. Les travaux de soudage et de décapage au moyen de chalumeaux à air chaud sont d'importantes causes d'incendies; ils nécessitent des précautions particulières.

4.2 Gestion des impacts des incendies

Limiter la propagation des flammes

On ne peut pas enrayer toutes les causes possibles d'incendie. L'incendie criminel, les défectuosités électriques cachées et les effets de catastrophes naturelles comme la foudre et les tremblements de terre ne peuvent être maîtrisés que dans une certaine mesure. Comme il n'est pas toujours possible de prévenir l'incendie, un musée doit pouvoir en gérer les répercussions. On peut réduire au minimum les dommages causés par l'incendie en limitant la propagation des flammes. Les examens après construction indiquent que les risques de propagation du feu dans un immeuble augmentent sensiblement lorsque celui-ci est acquis par un musée : les mesures de prévention mises en place pendant la construction par les architectes, les ingénieurs et les inspecteurs en bâtiments sont négligées; les nouveaux occupants apportent souvent des quantités de matières

combustibles qui causent de graves problèmes, par exemple cloisons en bois protégées d'un seul côté, panneaux de bois non traités installés sur les murs et les plafonds. La charge d'incendie du musée se trouve ainsi alourdie, et les risques de propagation du feu sont grandement accrus. Les procédures et activités du programme doivent prévoir les mesures suivantes :

- assurer une vérification stricte des projets postérieurs à la construction, y compris la mise en place d'expositions temporaires;
- éviter d'augmenter indûment la charge d'incendie au niveau des réserves et ne pas utiliser comme réserves couloirs, salles électriques et techniques, greniers et vides sanitaires;
- utiliser dans tous les cas possibles des produits incombustibles approuvés;
- ignifuger les revêtements intérieurs combustibles, rideaux, tentures et structures d'expositions temporaires;
- conserver les liquides inflammables et combustibles dans des contenants de sûreté approuvés et les ranger dans des meubles de sécurité approuvés.

Contenir le feu

Quand un feu dégage une chaleur intense, celle-ci peut enflammer tout ce qui se trouve aux alentours. C'est ce qu'on appelle un «embrasement général». Un programme de prévention incendie demeure toutefois utile. Même si le feu peut alors détruire complètement les collections de la salle en feu, on peut encore sauver les collections des autres salles. Pour ce faire, il faut contenir le feu dans la salle d'origine. La compartimentation de l'espace ou le recours à un système de sprinkleurs automatiques, ou les deux, sont efficaces à cet égard. La compartimentation, par exemple, consiste à doter une salle de planchers, murs et plafonds résistants au feu, de portes classées résistantes au feu et à munir de volets coupefeu les ouvertures de conduites. On empêche ainsi la propagation du feu à d'autres salles pendant un temps déterminé, jusqu'à l'arrivée des pompiers, espère-t-on.



Figure 6. Ouvertures dangereuses dans un mur classé résistant au feu.

Selon Alastair J.M. Aikman et John F. Berndt: «Le feu traverse rarement les portes et murs classés résistants au feu. Toutefois, il peut se propager à la faveur de portes ouvertes (à fermeture défectueuse ou tenues ouvertes par des coins de fabrication maison), de barrières contre le feu insatisfaisantes ou absentes autour des installations techniques ou aux bords des planchers, de puits verticaux mal scellés et de fenêtres extérieures.» [Traduction] Dans l'exemple de la figure 6, les réserves sont voisines d'un atelier : les flammes, la chaleur et la fumée d'un incendie se déclarant dans l'atelier pourraient se communiquer à la réserve par des ouvertures dans le mur même si cette pièce est classée résistante au feu.

Dans la plupart des examens qu'il fait sur place dans les musées, le personnel de l'ICC remarque des ouvertures mal scellées autour de tuyaux, câbles et conduites traversant les salles classées résistantes au feu. Ces défauts sont habituellement causés par une mauvaise installation, des rénovations bâclées ou un mauvais entretien. Les salles classées résistantes au feu sont souvent inefficaces quand :

- les portes sont tenues ouvertes par des coins;
- les ouvertures des enceintes classées résistantes au feu sont mal scellées:
- la détection de feu n'arrête pas automatiquement le système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC).

Les deux premiers cas sont les plus communs. Par exemple, durant les examens sur place, on remarque souvent des portes coupe-feu tenues ouvertes par des coins en bois, des pierres, des cintres, des planches et des cordes : on a relevé au moins un cas dans environ 98 pour 100 des musées examinés. Rénovations, réinstallation d'effectifs et lacunes de la planification comptent parmi les explications données à cet égard. Lorsqu'il faut tenir ouverte une porte coupe-feu pour des raisons opérationnelles, on utilisera alors un dispositif approuvé qui ferme la porte automatiquement lorsque de la fumée est détectée. Les ouvertures mal scellées devraient être scellées au moyen de matériaux classés résistants au feu par les ULC.

Équipement de lutte contre l'incendie

Il faut pouvoir déceler et éteindre sans tarder un feu afin d'en empêcher la propagation. Pour être fiables, les extincteurs portatifs et systèmes de conduites d'incendie, de détection automatique et d'extinction du feu doivent faire l'objet de vérifications et d'un entretien réguliers. Bien que ces mesures relèvent des propriétaires des immeubles et ou des ministères responsables des travaux publics, la mise en application d'un programme de prévention des incendies devrait en garantir l'exécution. Pour fins de vérification, on remettra donc copie des contrats d'entretien, ordres de travaux et rapports d'inspection aux responsables du programme. Par exemple, le programme devrait contenir des mesures visant à assurer l'entretien et la vérification des systèmes par un personnel

compétent conformément à des normes acceptables, entre autres la norme NFPA 25 pour l'inspection, la vérification et l'entretien des systèmes d'extinction à eau. Le programme peut prévoir des mesures pour que le service d'incendie ait accès à l'immeuble en permanence et que les itinéraires d'intervention des pompiers soient libres (absence de véhicules stationnés et de neige).

4.3 Diminution des dommages postérieurs à l'incendie

Le programme de prévention des incendies devrait prévoir un plan pour le sauvetage des collections après un sinistre. Ce sujet mérite d'être étudié plus en profondeur dans un volume distinct. Pour de plus amples renseignements et conseils, on communiquera avec l'ICC.

4.4 Évacuation d'urgence

Un programme de prévention des incendies peut jouer un rôle important pour l'évacuation des visiteurs et du personnel. À ce titre, il faudrait veiller à tenir déverrouillées les portes de sortie quand l'immeuble est ouvert, à tenir libres les voies d'évacuation et à assurer la signalisation des sorties et un éclairage d'urgence.

Organisation de secours-incendie (OSI)

Cette organisation est particulièrement importante si l'immeuble abrite en permanence ou à l'occasion plus de 100 personnes, si les visiteurs sont âgés ou ont des difficultés à se déplacer, s'il y a des salles d'exposition au sous-sol, si l'immeuble a plusieurs étages et s'il n'est pas doté d'un système automatique de détection du feu. Il faudrait affecter des tâches précises au personnel et élaborer des procédures efficaces pour l'évacuation sécuritaire des occupants de l'immeuble en cas d'urgence. Un plan d'évacuation d'urgence devrait être en vigueur; il devrait être approuvé par la direction, par le service d'incendie local et, dans certains cas, par le représentant du personnel. Plusieurs exemples sont présentés aux annexes 4 à 7 (pages 10 à 13).

Résumé

Les pertes attribuables aux incendies dans les musées montrent qu'il est nécessaire de mieux protéger les collections. Pour être efficaces, les programmes de prévention des incendies exigent le plein appui de tous les niveaux de gestion, un financement suffisant et une administration compétente. Ils peuvent réduire les risques et les conséquences du feu. Non seulement permettent-ils de prévenir les incendies, mais des programmes efficaces peuvent prévenir aussi la propagation du feu et assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention comme les listes de contrôle pour les inspections et les systèmes de signalement des risques peuvent faciliter l'administration du programme. Mais avant tout, pour qu'un programme soit efficace, il faut avoir la conviction que personne n'est à l'abri d'un incendie.

Documents à consulter

Les documents suivants peuvent offrir des renseignements utiles sur les programmes de prévention et les systèmes de protection contre les incendies.

Publications de la National Fire Protection Association*

NFPA 909 Standard for the Protection of Cultural Resources [attendu en 1997]

NFPA 914 Recommended Practice for Fire Protection in Historic Structures

NFPA 550 Guide to the Fire Safety Concepts Tree

Autres publications

Alastair J.M. Aikman et John F. Berndt. Committee Paper on Automatic Sprinkler Protection in Buildings Regulated by the National Building Code of Canada, NBC3-46, février 1987, p. 25.

Manuel des musées d'art, volume II. Toronto, L'association des galeries publiques de l'Ontario, 1991.

* Pour obtenir les publications de la NFPA, s'adresser à l'Association canadienne des chefs de pompiers au (613) 736-0576 ou à la NFPA au 1 800 344-3355.

Annexe 1 Procès-verbal de réunion

Procès-verbal d'une réunion du Comité de prévention des incendies

Date de la réunion Réunion nº: 006		Présents :			,		
	Proch	naine réuni	ion	†			
Date		Heure	Pièce		€ ¥		
R	P	Points à d			Points soulevés	Mesures à prendre	Responsable
1	10	Porte coup	e-feu défectueuse dans	s la réserve	-ne ferme pas juste -ferme-porte défectueux	-demander à Jean de changer le ferme-porte	Paul
	-						
				**			
							ì.
		- 40					
-							
<u> </u>							
						3	
	X						
				я			
Obser	vatio	ns généra	les:				
							<u> </u>

Annexe 2 Liste de contrôle pour l'inspection préventive

Liste de contrôle pour l'inspection préventive

La liste suivante sert d'aide-mémoire durant l'inspection. Pour les articles qui nécessitent des mesures correctives, on remplira un Formulaire de signalement des risques. **▼** satisfaisant **Sorties** ☐ Toutes les portes de sortie sont déverrouillées quand le musée est occupé. ☐ Les portes coupe-feu sans dispositifs de blocage automatique sont tenues fermées. Les voies d'évacuation sont libres d'obstacles et n'abritent pas de matières combustibles. ☐ Les voies extérieures d'issue de secours sont libres, déneigées et déglacées. ☐ La signalisation des sorties est illuminée. Équipement de protection-incendie L'éclairage de secours fonctionne au moins trente minutes durant les essais. Les extincteurs portatifs sont bien accrochés et remplis. ☐ Un vide d'au moins 45 cm (18 po) sépare les sprinkleurs du matériel. ☐ Les armoires d'incendie sont bien tenues, bien visibles et accessibles. ☐ Les détecteurs sont dégagés et ne sont pas peints. ☐ Les vannes d'arrêt des sprinkleurs sont facilement accessibles. Liquides dangereux ☐ Les mesures d'urgence relatives aux déversements accidentels sont affichées. ☐ Les liquides inflammables et combustibles sont gardés dans des contenants de sécurité approuvés. Les contenants sont remisés dans les meubles approuvés. ☐ Les évents des meubles de rangement sécuritaire sont dégagés. Les chiffons souillés sont gardés dans des contenants à déchets approuvés. ☐ Les extincteurs portatifs nécessaires sont en place. **Expositions/Collections** Les aires où se trouvent les expositions et les collections ne sont pas encombrées. ☐ Les lumières des vitrines ne surchauffent pas. ☐ Les objets exposés ne bloquent pas les voies de sortie ni l'accès à l'équipement de protection-incendie. Les rallonges sont mises à la terre, en bon état et ne risquent de faire trébucher personne. Entretien et rangement ☐ Il n'y a pas d'accumulation excessive de déchets. ☐ Les réserves et aires de stockage sont propres et rangées. Les aires non protégées (par ex. vides sanitaires et greniers) ne servent pas au stockage. Modifications de l'immeuble depuis la dernière inspection ☐ Ces modifications ne gênent pas les évacuations d'urgence ni le fonctionnement de l'équipement de détection et d'extinction des incendies, et ne posent pas de risques d'incendie particuliers. Locaux inspectés: Inspection par: Date d'inspection:

Les points réclamant la prise de mesures ont été indiqués sur le Formulaire de signalement des risques.

Annexe 3 Formulaire de signalement des risques

Signalement de risques d'incendie

Date du signalement :	Dossier n ^o :
Risque observé :	
Lieu d'observation :	
Description des risques d'incendie :	•
	2
	, and the second
Mesures recommandées :	
Signalé à : (lettres moulées)	Signalé par : (lettres moulées)

Annexe 4 Page titre d'un plan de sécurité-incendie

Plan de sécurité-incendie

Nom et adresse de l'établissement

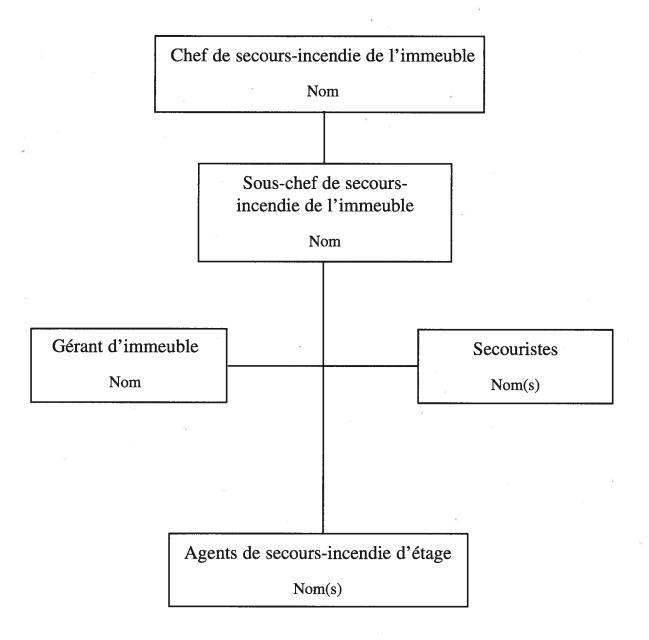
Approuvé par :

Représentant de l'employeur	Représentant du personnel	Représentant du service d'incendie
nom (lettres moulées)	nom (lettres moulées)	nom (lettres moulées)
titre	titre	titre
signature	signature	signature
date	date	date

Date d'entrée en vigueur :	
Prochaine mise à jour :	

Annexe 5 Organigramme d'une organisation de secours-incendie

Organisation de secours-incendie



Annexe 6

Rôles et responsabilités d'une organisation de secours-incendie

Organisation de secours-incendie

Rôles / Responsabilités

Chef de secours-incendie de l'immeuble (CSII)

Responsable au premier titre du Plan de sécurité-incendie, il supervise les membres de l'organisation de secours-incendie.

Désigne des adjoints pour le remplacer en son absence sur les lieux.

Veille à ce que le personnel reçoive la formation voulue pour utiliser le matériel de sécurité-incendie et prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Veille à ce que les pompiers disposent en tout temps des feuilles d'information utiles en cas d'urgence. Ces feuilles devraient montrer, sur un plan d'étage : les zones d'alarme-incendie, le panneau d'alarme-incendie, les vannes d'arrêt des sprinkleurs, les principaux robinets de prise d'eau et soupapes de gaz, les pièces abritant des matières dangereuses, le local électrique et la (les) chaufferie(s).

Assure la conduite d'inspections régulières.

Sous-chef de secours-incendie de l'immeuble (SCSII)

Remplace le chef de secours-incendie de l'immeuble en son absence.

Agents de secours-incendie d'étage (ASIE)

Sont responsables de la sécurité des personnes dans leurs zones respectives.

Assurent l'évacuation sécuritaire de leur zone de responsabilité.

Reçoivent la formation voulue pour l'utilisation sécuritaire des extincteurs.

Mènent des inspections de protection-incendie.

Signalent les risques d'incendie immédiatement au SCSII.

Gérant d'immeuble

Organise des essais réguliers du système d'alarme.

Assure le bon entretien des systèmes de protection-incendie.

Vérifie tous les mois le bon fonctionnement des radios portatives et lampes de poche.

Secouristes

Se réunissent en un point prédéterminé à l'extérieur de l'immeuble.

Fournissent les soins nécessaires.

Employés, bénévoles, visiteurs (tous les occupants de l'immeuble)

Suivent les directions des ASIE.

Évacuent l'immeuble suivant les consignes de sécurité.

Se réunissent en un point prédéterminé à l'extérieur de l'immeuble.

Ne rentrent pas dans l'immeuble avant d'y être autorisés par les ASIE.

Signalent les risques d'incendie aux ASIE.

Annexe 7 Procédures d'évacuation — Modèle

Procédures d'évacuation

En cas de détection de feu, de fumée ou de gaz :

Le personne	el et les bénévoles
$d\'eclenchent$	l'alarme-incendie;
	les personnes à proximité;
appellent	le Service d'incendie au ou composent 911;
ferment	les portes coupe-feu;
combattent	le feu, si cela ne présente pas de risques pour eux;
évacuent	l'immeuble par une voie de sortie sûre; ne prennent pas l'ascenseur;
se rendent	à (zone prédéterminée à 30 m de l'édifice);
attendent	l'autorisation nécessaire pour rentrer.
Le chef de s	ecours-incendie de l'immeuble (CSII)
prend	une lampe de poche et une radio portative;
syntonise	le canal;
vérifie	chaque étage pour s'assurer que tous ont quitté les lieux;
	au central-sécurité de l'immeuble;
contrôle	l'évacuation d'urgence de l'immeuble;
fait état	de l'avancement de l'évacuation au pompier responsable;
signale	les problèmes au pompier responsable.
Le sous-che	f de secours-incendie de l'immeuble (SCSII)
remplace	le CSII en son absence.
	le secours-incendie (ASIE)
prennent	un casque jaune, une lampe de poche et une radio portative;
•	le canal;
	les occupants vers la sortie de secours sûre la plus proche;
font rapport	de la situation au CSII dès que leurs aires respectives sont évacuées.
Le service d	'incendie
intervient	à (aire prédéterminée)
reçoit	des renseignements d'importance cruciale du CSII.
aide	à l'évacuation des personnes à mobilité réduite (si le temps le permet).
fait rapport	de la situation au CSII.
autorise	les occupants, par l'entremise du CSII, à regagner l'édifice.